

COPIE

Direction du Développement, de l'Aménagement
et de la Coopération Territoriale

Monsieur Philippe PRUDHON
Président du District de football

Affaire suivie par : Sophie SKRZYPCZAK
Tél. : 03 84 95 77 02 – Fax : 03 84 95 77 01

Objet : Appel à projet Eté 2021 Ensemble
P.J. : Règlement - Formulaire

Monsieur le Président,

La Haute-Saône est un département où, l'été, une large palette d'activités culturelles, sportives et de rassemblements ludiques est proposée au choix des habitants et des visiteurs, mettant en valeur ce fait une image dynamique et positive d'un territoire à découvrir, où il fait bon vivre.

Les actions conjuguées sur la stratégie de marketing territorial « Haute-Saône la course en tête » et les 3 destinations touristiques (Vosges du sud, Vesoul Val de Saône, Vallée de l'Ognon) concourent à développer la notoriété de notre département et à redonner de la fierté à ses habitants tout en fédérant les acteurs publics et privés autour d'une ambition commune positive.

Ces acteurs locaux ont besoin, que ce soit à titre professionnel ou amateur, qu'on leur permette de témoigner activement de la créativité et de la richesse des savoir-faire et des compétences en Haute-Saône en leur offrant des occasions de les exprimer et de les partager avec le public.

Enfin, la culture et le sport sont des facteurs de rassemblement et de lien social, ainsi que des vecteurs puissants de développement et d'épanouissement personnel. Ils portent des valeurs fondatrices de notre société, qu'il nous appartient de mettre en avant et d'encourager au nombre desquelles figurent le respect et la compréhension de l'autre, la reconnaissance de la diversité, l'égalité entre les femmes et les hommes ... Ils rassemblent des populations d'âge, de milieux sociaux et d'origines divers et permettent de lutter contre les inégalités, les discriminations, les idéologies et l'inéquité territoriale en jouant un rôle majeur de cohésion sociale.

Nous aspirons collectivement à reprendre ces activités et, plus fondamentalement, à renouer le lien humain ; après avoir fait preuve d'un courage et d'une capacité d'adaptation remarquables, nous voulons retrouver le plaisir d'être ensemble et de partager des émotions positives. Les progrès de la vaccination, couplés avec le respect des mesures sanitaires, devront ouvrir des perspectives dans les mois à venir.

Pour traduire concrètement cet espoir et répondre à cette attente collective, le Conseil départemental de la Haute-Saône a décidé, lors de son Assemblée du 29 mars 2021, de lancer un ambitieux appel à projet « ETE 2021 ENSEMBLE, pour un renouveau culturel, sportif et festif en Haute-Saône ». Il a dédié, pour ce faire, une enveloppe d'un montant global de 1 million d'euros. L'annexe jointe à ce courrier détaille le cadre de cet appel à projets. Les lauréats de l'appel à projets pourront bénéficier d'une aide financière du Département pour soutenir l'organisation et la tenue en Haute-Saône de manifestations ouvertes au public sur des thèmes libres relevant de la culture, du

sport et des rassemblements ludiques. En plus, les services départementaux (Communication, Services techniques, Musées, Archives, Médiathèque...) et certains organismes périphériques (Culture 70, Destination 70...) pourront également apporter leur ingénierie aux porteurs de projets de manifestations pour les aider à établir leur programme et leur organisation mais aussi pour mettre à disposition des matériels. Par ailleurs, les sites départementaux pourront être investis afin d'accueillir des événements, dès lors qu'ils seront en adéquation avec leur propre programmation.

L'objectif est d'aider à la mise en œuvre de 150 à 200 manifestations qui animeront la Haute-Saône durant l'été 2021, sur les mois de juin, juillet, août et septembre. Les associations pourront déposer leurs demandes au plus tard le 15 mai 2021.

Aussi, afin de relever collectivement ce défi et en faire bénéficier nos territoires ainsi que leurs habitants, je vous demande d'être les relais de cet Appel à projets auprès des associations de votre secteur.

Comptant sur votre appui actif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'K' intertwined.

Yves KRATTINGER

REGLEMENT

Bénéficiaires

Associations.

Dépenses éligibles

Investissement :

- L'acquisition de matériels (tentes pliantes, tables ...).

Fonctionnement :

- Les frais d'organisation (location de locaux et de matériels type stands..., incluant coûts d'installation et de démontage),

L'Unité Technique Spécialisée détient des matériels (barrières, tentes pliantes, tables, bancs, poubelles) qu'elle met déjà à disposition des associations à leur demande pour les aider à organiser leurs manifestations : ces ressources pourront également être mobilisées dans le cadre de cet appel à projet, sous réserve de planning précis et de leur disponibilité,

- Les rémunérations des intervenants liés à la manifestation,
- Les prestations techniques,
- Les frais de sécurité, de gardiennage et d'assurance,
- Les frais sanitaires liés à la COVID 19,
- Les frais de communication.

Sont exclus :

- les frais d'hébergement, de transport et de restauration,
- les cadeaux aux partenaires. Le service Communication pourra, sur demande, fournir des cadeaux (casquettes, tee-shirts...) siglés.
- les dépenses engagées préalablement à la validation par le Département de l'appel à projet.

La manifestation culturelle, sportive ou festive devra avoir lieu entre les mois de juin et septembre 2021.

Montant et nature de l'aide

Chaque manifestation pourra bénéficier d'une aide départementale de :

- 25% des coûts éligibles en fonctionnement avec un maximum éligible de 50 000 €.
- 50% des coûts éligibles en investissement (matériel) avec un maximum éligible de 5 000 €.

Dans les 2 cas, l'aide minimale sera de 1 000 euros.

En plus des ressources matérielles de l'UTS précitées et des cadeaux gérés par le service Communication du Département, les services départementaux (Communication, Services techniques, Musées, Archives, Médiathèque...) et certains organismes périphériques (Culture 70, Destination 70...) pourront apporter leur ingénierie aux porteurs de projets de manifestations pour les aider à établir leur programme et leur organisation.

Par ailleurs, les sites départementaux pourront être investis afin d'accueillir des événements, dès lors qu'ils seront en adéquation avec leur propre programmation.

Les demandes devront être déposées au plus tard le 15 mai 2021.

La demande sera adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture
CS 20349
70006 VESOUL CEDEX
Ou adresse mail de dépôt : contact@haute-saone.fr



DEMANDE DE SUBVENTION

DE FONCTIONNEMENT – MONTANT : €

D'INVESTISSEMENT – MONTANT : €

A compléter et à retourner avant le 15 mai 2021

NOM DE L'ASSOCIATION :

SIEGE SOCIAL :

OBJET STATUTAIRE :

SIRET :

PRÉSIDENT :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal :

--	--	--	--	--	--

 Ville :

N° de téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION (SI DIFFÉRENTE DU PRÉSIDENT) :

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

DATE DE CREATION DE L'ASSOCIATION (JOURNAL OFFICIEL) :

--	--	--	--

--	--	--	--

PIECES A JOINDRE :

- Courrier de demande d'aide
- Budget Prévisionnel de l'action (Cf. page 3)
- Statuts - N° SIRET ou N° de récépissé en préfecture (s'il s'agit d'une première demande)
- Relevé d'Identité Bancaire et IBAN
- Attestation de récupération ou non récupération de TVA

Toute demande de subvention incomplète ne sera pas examinée.

Fait à, le

Signature du représentant légal,

certifiant exactes et sincères les
informations du présent dossier



• Description de l'action

Rappel : la manifestation doit se dérouler sur le territoire départemental entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021.

Présentation de l'action :

Objectifs de l'action ?

Date(s) et lieu de réalisation de l'action, durée prévue ?

Estimation du nombre de personnes attendues ? Nombre de bénévoles mobilisés ?

Public(s) cible(s) ?

Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

Demande de matériel et/ou d'objets promotionnels ?

Adresse où retourner le formulaire :

M. le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
23 rue de la Préfecture
CS 20349
70006 VESOUL

ou

contact@haute-saone.fr
03 84 75 70 10



Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2021

date de début : date de fin :

CHARGES	MONTANT (2) EN €	PRODUITS (1)	MONTANT (2) EN €
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
Divers		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires		Commune(s):	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		-	
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courants	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'association sollicite une subvention de € en investissement
et/ou € en fonctionnement auprès du Département de Haute-Saône

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

